

Aux fins administratives et financières de la Commission, la province est divisée en deux parties*. La partie à peu près triangulaire qui se trouve au sud du lac Nipissing et des rivières French et Mattawa est desservie par le réseau Southern Ontario, réseau d'énergie entièrement indépendant comprenant les divisions Niagara, Eastern Ontario et Georgian Bay. La partie qui se trouve dans le nord de la province est desservie par le réseau de la *Northern Ontario Properties* qui comprend la division nord-est et la division nord-ouest. Le réseau Southern Ontario est entièrement coopératif. Il dessert avant tout un groupe de 327 municipalités qui obtiennent l'électricité au prix de revient en vertu de contrats passés aux termes de la loi sur la Commission de l'énergie électrique. La *Northern Ontario Properties* n'est pas un réseau coopératif, bien qu'elle desserve au prix de revient un groupe de huit municipalités de la division nord-ouest. En plus de fournir l'électricité au prix de revient à ces usagers en vertu de contrats, la *Northern Ontario Properties* est détenue et administrée en fiducie au nom de la province d'Ontario. Chacune des deux divisions du nord de la province est un réseau d'énergie indépendant, étant donné que la division nord-est est aussi interconnectée au réseau Southern Ontario. Pour les fins administratives, toute la superficie desservie par la Commission est subdivisée en neuf régions, sept dans le Sud et deux dans le Nord, avec des bureaux situés dans neuf villes importantes. Les deux régions du Nord correspondent actuellement aux divisions nord-est et nord-ouest.

La fonction principale de la Commission consiste à fournir de l'énergie électrique produite ou achetée et d'en faire la livraison en gros, grâce à un réseau de services de transformation et de transport s'étendant à toute la province. La vente d'énergie électrique en gros représente 90 p. 100 des ventes globales de kWh par la Commission. Cette énergie électrique est livrée soit pour être revendue à d'autres services d'électricité soit pour servir à environ 200 clients industriels qui sont desservis directement par la Commission. Les livraisons pour revente sont faites à des services municipaux et associés d'électricité, et à certains réseaux interconnectés dont certains réseaux municipaux indépendants qui fonctionnent dans la province ou en dehors. Les services municipaux qui sont à leur tour régis par des commissions locales et fonctionnent sous la surveillance générale de la Commission provinciale, possèdent et exploitent leurs propres services de distribution pour desservir les usagers de la plupart des villes et villages et de certains cantons. Les ventes d'électricité représentant les autres 10 p. 100 des opérations globales de la Commission sont effectuées par cette dernière en sa qualité de propriétaire et d'exploitant des services de distribution. Ces services pouvoient à la distribution définitive au détail, au nom de différents cantons, aux usagers des régions rurales de la province, et à une distribution analogue aux usagers d'un nombre limité de municipalités qui sont desservies par ce que l'on désigne sous le nom de "réseaux locaux".

L'augmentation des ressources matérielles et financières de l'Hydro-Ontario donne une bonne idée du remarquable essor industriel et social de la province. En 1914, la Commission a acheté sa première centrale, celle de Big Chute, sur la rivière Severn. Un peu plus tard la même année, la première centrale construite par la Commission, à Wasdell Falls, sur la rivière Severn également, a été mise en service. Ce premier programme d'acquisition et de construction de centrales a atteint son point culminant avec le vaste aménagement de Queenston-Chippawa, nommé plus tard *Sir Adam Beck-Niagara N° 1*, sur la rivière Niagara, en l'honneur du premier président de la Commission. Cette centrale a distribué de l'électricité dès 1922, mais quatre ans plus tard, la Commission s'est vue dans la nécessité de négocier l'achat de grandes quantités d'énergie de gros fournisseurs du Québec pour répondre à la demande constamment grandissante de l'Ontario, demande qui n'a pas cessé de s'accroître depuis. Comme la demande d'énergie augmente dans toute la province, la Commission a étendu les cadres de ses services par l'achat et l'annexion de réseaux distincts qui fonctionnent déjà, et par la construction de nouvelles installations de production et de distribution.

Le programme d'expansion de la Commission au 31 décembre 1958 est donné au tableau 18. La construction de centrales thermiques, hydrauliques et atomiques récemment terminées ou en voie de construction en Ontario, est indiquée aux pp. 625-626.

* L'Annuaire de 1957-1958 (pp. 596-600) donne des renseignements sur le mode d'administration du début et sur les améliorations qui ont conduit au présent régime d'exploitation.